



Le président

Réf. : DG/MC/2017-42

729394
REÇU 28 JUIL. 2017

Paris, le 26 JUIL. 2017

Monsieur Christophe COUDERC
Vice-président du CNFPT
Secrétaire de la Fédération CGT des
services publics

Monsieur le vice-président,

J'ai bien reçu votre courrier du 18 juillet que j'ai lu attentivement. Je vous remercie d'avoir bien voulu me faire part de vos questionnements auxquels je réponds bien volontiers.

Fin 2016, alors que le Gouvernement d'alors ne respectait pas l'engagement de rétablissement du taux de cotisation à 1% en 2017, notre conseil d'administration a été contraint d'adopter une stratégie d'adaptation pour 2017-2018.

Je rappelle que, pour réduire de 36 millions ses dépenses au titre de 2017, notre assemblée a adopté des mesures d'urgence en veillant à déstabiliser le moins possible l'offre 2017. Dans le même temps, la stratégie d'adaptation a prévu une recomposition de l'offre 2018 afin que, après les arbitrages d'urgence, le CNFPT équilibre ses interventions dans le champ de la formation et mène plus activement le mouvement de rénovation initié dans son projet 2016-2021.

Ces objectifs se déclinent d'un point de vue opérationnel, notamment comme suit :

- les temps de présentiel des formations en inter vont être enrichis ;
- une part des crédits de formation en intra fortement réduits en 2017 va être rétablie ;
- les crédits de formation en union de collectivités seront majorés pour, plus fortement, territorialiser l'offre inter ;
- le nombre global de jours en présentiel ne sera pas diminué.

Comme vous le savez, les collectivités et les agents attendent que cette étape de recomposition de l'offre 2018 restaure un volume plus grand de crédits pour les unions et les intra. Les équipes du CNFPT approuvent aussi dans leur grande majorité le fait que des moyens soient remis qui permettent de valoriser le savoir-faire du CNFPT en ce domaine. Ceci n'est toutefois possible - dans le contexte de diminution des recettes que subit le CNFPT - qu'en redéployant des jours de formation des inter vers les unions et les intra. Il ne s'agit donc pas, au global, en 2018, de réduire le présentiel mais de le répartir un peu autrement, voire de le développer car les coûts unitaires des formations en union et intra sont plus faibles que ceux des formations en inter.



Le mouvement de rénovation de l'offre 2018 s'appuie notamment - comme prévu dans le projet 2016-2021 - sur le modèle de pédagogie inversée qui offre la possibilité d'enrichir le présentiel par les ressources du distanciel.

Je rappelle que le modèle de la pédagogie inversée, adopté par le CNFPT, s'organise de manière originale selon trois temps :

- quinze jours avant une session en présentiel : les connaissances relatives au stage sont accessibles à partir d'une plate-forme. Ces connaissances sont préconstruites de manière harmonisées à l'échelle de l'établissement et enrichies, si nécessaire, par celles de l'intervenant de la session. Un ou des quiz permettent de s'assurer du niveau de compréhension de ces connaissances ;
- le temps de session évolue vers un temps de pédagogie active, c'est-à-dire, par exemple : réponse aux questions sur les connaissances, reprise des notions non assimilées, exercices pédagogiques interactifs (études de cas, mises en situation, etc.) ;
- pendant quatre semaines après le stage, à partir d'une plate-forme, l'intervenant anime une e-communauté de stage qui permet de répondre aux questions des stagiaires.

Ce travail d'évolution des méthodes pédagogiques des équipes du CNFPT et des intervenants est préparé par l'établissement depuis 2013 et plus particulièrement depuis deux ans, notamment à travers plusieurs événementiels réunissant des centaines de conseillers formation et des milliers d'intervenants. Cet objectif d'évolution de l'offre 2018 est mené de manière collaborative, associant des centaines d'agents de l'établissement, préparant des arbitrages visant à assurer la cohérence et la qualité des choix à l'échelle de l'établissement.

Cette évolution répond aux attentes des collectivités tel qu'exprimées dans l'étude de l'observatoire des emplois, métiers et compétences, réalisée fin 2016 avec CSA. En effet, cette enquête témoigne notamment que :

- si les collectivités sont presque unanimement satisfaites de l'offre du CNFPT, elles attendent des améliorations ;
- si les formations en présentiel restent largement acceptées (80% des collectivités de plus de 50 agents souhaitent les encourager), 64% des collectivités attendent la production de formations mixtes (présentiel et distanciel).

Je préciserai que le CNFPT recompose son offre de formation 2018 de manière à enrichir au moins la moitié de ses stages en inter (ceux orientés vers des publics sans risques d'illectronisme), soit 32% du total des JF de l'offre 2018.

Pour répondre à une des inquiétudes exprimées dans votre courrier, je tiens à vous assurer qu'aucune préférence particulière n'est accordée aux formations en intra. Le rééquilibrage recherché pour 2018 fait suite à une baisse de 15 millions sur 31 millions de crédits consacrés aux formations en intra. L'objectif, pour 2018, est de rétablir 7 millions pour cette modalité d'intervention tout en prévoyant, dans le même temps, une hausse des formations en union du même ordre.



Au total, dans le budget 2018, ces deux modalités d'action de formation « sur-mesure » - par union ou par intra - progresseront de manière équilibrée mais à un niveau final de crédits d'intra bien inférieur à celui de 2016 (- 25%).

De plus, pour répondre à votre crainte quant à la finalité des intra, je signale qu'une « philosophie » d'intervention des équipes du CNFPT et de la pratique d'accompagnement par le CNFPT des collectivités en formation en intra, est en cours d'élaboration par une équipe de cadres de l'établissement. Le fruit de ce travail sera présenté au CNO. Ce document permettra, avant la fin de l'année 2017, de prévenir encore plus les ambiguïtés telles que celles qui vous préoccupent.

Concernant les employeurs territoriaux, il faut en effet, comme le projet 2016-2021 l'indique, les conduire à modifier leurs règlements de formation de manière à introduire le droit à la formation en distanciel pendant le temps de travail. L'évolution significative d'enrichissement de stages de formation en inter prévue en 2018 est de nature à permettre de peser de manière influente auprès des employeurs territoriaux dans le sens de la reconnaissance de ce droit.

Un courrier concernant les règlements internes de formation et les enrichissements de formations en distanciel sera bientôt adressé à chaque exécutif et à chaque direction générale en saisissant l'occasion que toutes les collectivités vont toutes devoir revoir prochainement ces documents pour tenir compte de la mise en place récente du compte personnel de formation (CPF). Cette mise à jour sera donc l'occasion aussi pour les collectivités d'inscrire de nouveaux droits de formation à distance pendant le temps de travail (temps de formation, équipement, inscription, etc.).

En complément, il est prévu que les partenariats de FPT conclu par le CNFPT avec les employeurs territoriaux, dès 2018, intégreront l'exigence d'évolution des règlements de formation afin de garantir ces nouveaux usages pédagogiques.

En espérant, par ces commentaires, avoir levé toutes ambiguïtés, je reste à votre écoute et vous prie d'agréer, Monsieur le vice-président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François DELUGA
Maire du Teich